

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE
VINGT DEUX DECEMBRE**

A LA REQUETE DU :

Monsieur le Comptable Responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé des Alpes – Maritimes, représentant l'Administration Fiscale, domicilié en ses bureaux sis 22 rue Joseph Cadéï (06172) NICE CEDEX 2.

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de **Maître Franck GAMBINI**, Avocat au barreau de GRASSE, y demeurant 4 avenue Alphonse Morel (06130), Membre de la SELARL ROUILLOT – GAMBINI, laquelle se constitue sur le présent commandement et ses suites, et au Cabinet de laquelle pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit.

EN VERTU :

D'une ordonnance rendue sur pied de requête par Madame la Vice-Présidente du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Grasse en date du 21 décembre 2022, dont copie est annexée au présent descriptif.

JE, PIERRE TOMAS, HUISSIER DE JUSTICE AU
SEIN DE LA SCP S.COHEN - P.TOMAS - E.TRULLU,
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES A LA
RESIDENCE DE NICE, Y DEMEURANT 7 RUE
GRIMALDI,

Ai procédé aux constatations suivantes.

Le bien dont s'agit est situé à Saint Laurent du Var (06700),
251 avenue des Plantiers « Le Clos des Lys ».

Préalablement à mon intervention de ce jour, Monsieur RIELA m'avait indiqué que ses biens étaient gérés par l'agence FONCIA CAGNES SUR MER.

Je prends rendez-vous avec la représentante de ladite agence.

La représentante me communique la copie du bail établi entre Monsieur RIELA et Monsieur GENTIL Albert, annexée au présent descriptif.

J'ai tenté de contacter Monsieur GENTIL, en vain, le numéro de téléphone n'est plus attribué.

Je rends donc ce jour, accompagné de deux témoins, et d'un serrurier.

SYNDIC

Le syndic de la copropriété est le cabinet COGESTIA, 100-102 bd Carnot, LE CANNET, 04.93.69.12.38.



Nul n'ayant répondu à mes convocations laissées préalablement, il est procédé à l'ouverture judiciaire.

↳ LOT 45 – N° 848 donné en location à Monsieur GENTIL Albert

Le garage est fermé par une porte métallique.

Plafond : béton brut.

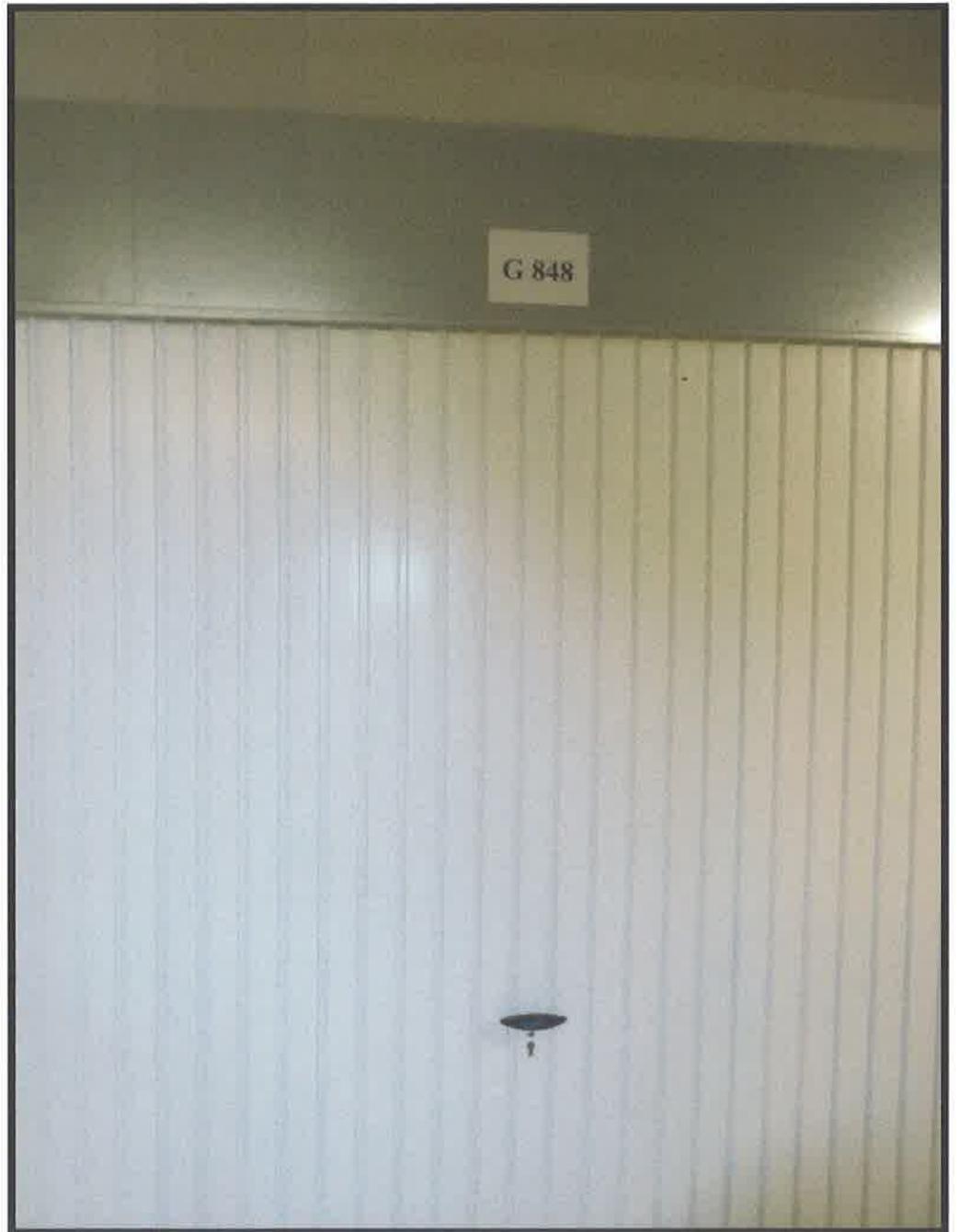
Murs et parois : en partie béton brut, en partie parpaings état brut.

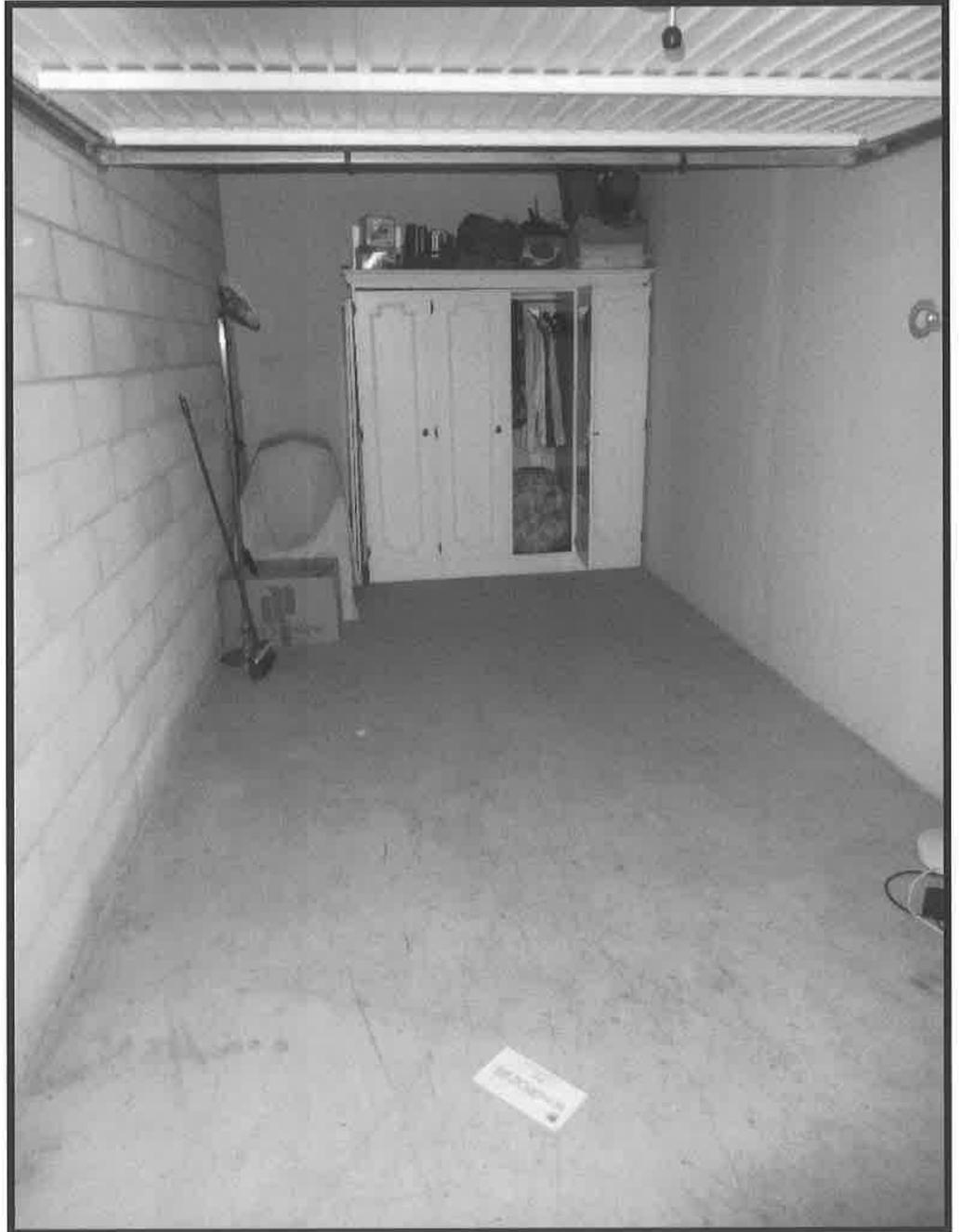
Sol : béton brut.

(Photographies)









PROCES VERBAL DESCRIPTIF - SCI RIELA

Telles sont les constatations que j'ai faites.

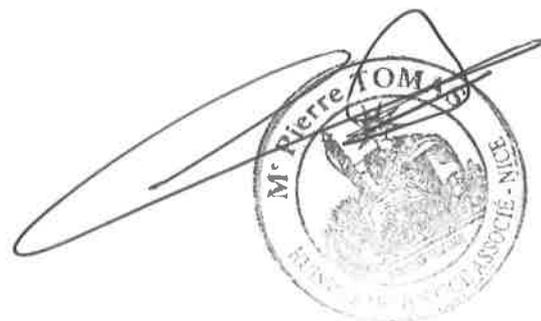
Ma mission étant terminée, j'ai clos et arrêté mes opérations et de tout ce qui précède, je dresse le présent procès verbal descriptif, pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE

EMOLUMENTS Art R444-3 C Com.	219,16
FRAIS DE DEPLACEMENT	7,67
TVA	45,37
	<hr/>
	272,20
ORIOLE DIAGNOSTICS	120,00
ORIOLE SERRURIE	150,70
TEMOINS	22,00
	<hr/>
TOTAL EUROS	564.90

COUT : CINQ CENT SOIXANTE QUATRE EUROS ET QUATRE VINGT DIX CENTIMES



Durée de référence : 20 minutes
Motif de l'urgence : aucun